

Le Nom de personne

Françoise Zonabend

Citer ce document / Cite this document :

Zonabend Françoise. Le Nom de personne. In: L'Homme, 1980, tome 20 n°4. Formes de nomination en Europe. pp. 7-23;

doi : <https://doi.org/10.3406/hom.1980.368131>

https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1980_num_20_4_368131

Fichier pdf généré le 13/09/2018

LE NOM DE PERSONNE*

par

FRANÇOISE ZONABEND

Quel est ce nom que chacun énonce spontanément pour décliner son identité, cet attribut irrémédiablement lié à soi comme une ombre, universellement répandu puisque aucune société n'omet de dénommer ses membres ? Quels sont la nature, le sens et la fonction de ce terme, que d'autres nous octroient et qui pourtant nous est propre ?

On sait que le nom a toujours fasciné le littéraire¹ ; il y voit un signe qui donne aux personnes ou aux lieux une coloration psychique, une résonance singulière, induit les destinées ou révèle les attributs dominants d'un paysage. Mais c'est là, dira-t-on, imagination de poète.

Logiciens, linguistes, philologues se sont, eux aussi, préoccupés du nom de personne. Les uns — logiciens et linguistes — se sont essentiellement interrogés sur la nature du nom propre et sa place dans le système de la langue. Si pour certains il caractérise chaque individu, connote ses qualités personnelles, pour d'autres il s'agit d'une dénomination contingente, indifférente, qui ne sert qu'à désigner². En réalité, depuis la célèbre proposition botanique de Montaigne qui ouvre dans les *Essais* le chapitre « Des noms », on n'a guère, dans ces disciplines, progressé : « Quelque diversité d'herbes qu'il y ait, tout s'enveloppe sous le nom

* Ce travail doit beaucoup à I. Chiva qui consacra, en 1970-1971, plusieurs séances de son séminaire de l'École des Hautes Études en Sciences sociales à l'anthroponymie et qui m'a transmis notes et bibliographie lorsque j'ai repris ce thème. Qu'il soit ici remercié.

1. Les écrivains, les poètes qui ont rêvé sur les noms propres sont trop nombreux pour pouvoir être cités ; rappelons seulement ces quelques phrases de Marcel Proust : « Sa personnalité sociale, si incertaine, me devint claire aussitôt que je sus son nom, comme quand, après avoir peiné sur une devinette, on apprend enfin le mot qui rend clair ce qui était resté obscur et qui, pour les personnes, est le nom » (M. PROUST, *A la Recherche du temps perdu*, II, Paris, Gallimard, 1954 (« Bibliothèque de la Pléiade ») : 892). « En tous cas je me disais que c'était bien elle que désignait pour tout le monde le nom de duchesse de Guermantes ; la vie inconcevable que ce nom signifiait, ce corps la contenait bien... » (*ibid.* : 205).

2. Les travaux des logiciens et des linguistes se trouvent répertoriés et critiqués dans le livre de F. ZABEEH (1968) ; on s'y reportera donc sans omettre, toutefois, d'y inclure les aperçus, plus récents, de E. BENVENISTE (1974) et R. JAKOBSON (1971 : 131).



de salade. De mesme, sous la considération des noms, je m'en voy faire icy une galimafrée de divers articles. »³ Quant aux philologues, c'est à une lecture historique et étymologique du nom propre qu'ils nous convient. Ainsi, en France, A. Dauzat (1977), s'attaquant au problème des origines, nous apprend que le système onomastique gaulois, après la conquête romaine, avait fait place peu à peu au système latin qui comprend trois dénominations : le prénom, le nom de la *gens* et le *cognomen* (Toubert 1973 : 693 sq. ; Lebel 1968). Le christianisme et les Grandes Invasions bouleversèrent ce système qui disparut bientôt de la Gaule. L'Église chrétienne ne reconnaissait qu'un nom, le nom de baptême, nom individuel reçu à la naissance ou lors de la conversion de l'homme ou de la femme. Ce nom était choisi dans un vaste corpus german, latin ou chrétien. Dès l'époque carolingienne apparaissent, accolés à ces noms de baptême, des surnoms qui peu à peu deviennent héréditaires. Les hypothèses sont nombreuses pour rendre compte de cette hérédité. A. Dauzat y voit la reconnaissance de plus en plus grande accordée au lien familial et à la relation de l'homme à la terre : « Le nom de famille, attaché à la *maison*, cadrerait avec le régime féodal qui fixait l'homme à la terre : une maison, une famille, un nom » (Dauzat 1977 : 39). P. Maranda (1974) repère plutôt dans ce nom héréditaire un outil mnémotechnique apparu à l'époque où s'affaiblissaient la force et l'importance des lignages ; le nom constitue alors un moyen de garder en mémoire une relation commune entre les membres dispersés d'une parentèle. Nous ne trancherons pas.

Les philologues ne se sont pas seulement efforcés de retracer l'historique de l'hérédité du nom en différentes régions (Henry, ed., s.d.), ils se sont aussi penchés sur l'origine de ces noms, leur étymologie. Ces travaux abondants et documentés⁴ ont largement inspiré les historiens démographes. Le sens originel des noms de personne renseigne en effet sur l'origine géographique d'une population, sur sa stabilité ou sa mobilité tant ethnique que sociale (*cf.*, par ex., Couturier 1969 ; Lachiver 1969 ; Le Roy Ladurie 1966). Les études de démographie anthroponymique (*Annales de Démographie historique*, 1972) ont ainsi permis d'établir le schéma de peuplement de maintes régions d'Europe⁵. C'est dans cette perspective, ouverte par les démographes, qu'il faut placer les travaux des anthropologues physiques qui, tantôt s'appuient sur les formes régionales de transmission des noms, reconstruisent les généalogies d'un ensemble de lignées et calculent leur taux d'apparentement (Jakobi *et al.* 1976) ; tantôt postulent que les noms

3. Pour les idées de Montaigne sur le nom de personne, on lira le très intéressant ouvrage que lui consacre A. COMPAGNON (1980).

4. En France, il existe plusieurs dictionnaires étymologiques dont le plus célèbre est celui de A. DAUZAT (1951). Quant aux nombreux travaux d'onomastique, M. MULON (1972) les a répertoriés jusqu'en 1960. D'un point de vue méthodologique, on consultera avec grand intérêt l'étude de R. A. MAC KINLEY (1969).

5. On trouvera une bibliographie succincte de ce type de travaux dans l'article de V. A. NIKONOV (1971).

s'héritent comme des gènes, et mesurent dans des communautés spécifiques — géographiquement isolées, comptant peu de noms portés par un grand nombre d'individus — le taux de consanguinité à partir du nombre de mariages unissant deux porteurs d'un même nom (Azevêdo 1980 ; Lasker 1980). Le nom apparaît ici comme un instrument privilégié de l'analyse bio-génétique des populations.

Si la plupart de ces chercheurs ont bien repéré que les noms personnels sont de plusieurs ordres — nom de famille, prénom, surnom, nom de maison, chaque catégorie constituant une sous-classe à l'intérieur de la classe des noms — et qu'ils forment autour de chaque individu une véritable constellation de termes, ils ne se sont guère souciés de différencier ces noms entre eux ni de faire ressortir leur spécificité propre. On ne sait rien, par exemple, des usages sociaux auxquels ces noms obéissent, non plus que des diverses formes d'allocation ou de transmission. En réalité, ils ont traité ces noms de façon identique, les mettant tous sur le même plan, comme s'ils formaient un ensemble, sans chercher à percevoir entre eux des jeux hiérarchiques, personnels ou sociaux. Ils ont en quelque sorte aplati un système multidimensionnel en privilégiant, selon le cas, une dimension : celle du signifié pour les linguistes, celle du signifiant pour les philologues, les uns se préoccupant de l'aspect sémantique du nom, les autres cherchant à en retrouver l'étymologie.

L'ethnologie, délaissant les questions d'origine, de dénotation ou de connotation, s'est essentiellement intéressée à la façon dont on utilise ces noms propres, aux situations dans lesquelles ils apparaissent, aux fonctions qu'ils remplissent selon les circonstances où ils sont émis. C'est sans doute Claude Lévi-Strauss qui, dans les chapitres VI et VII de *La Pensée sauvage* (1962), a poussé le plus loin l'analyse théorique des anthroponymes. Il suggère que le nom propre sert à la fois à identifier (un individu, une famille...), à classer et à signifier. En effet, les anthroponymes, de même que d'autres appellations collectives comme les toponymes, supposent une faculté de classer. En fait, « on ne nomme donc jamais : on classe l'autre, [...] ou on se classe soi-même. Et le plus souvent, on fait les deux choses à la fois » (*ibid.* : 240). La question est seulement de savoir quelle classe on assigne à celui qui est nommé ou à celui qui nomme. Les noms ainsi organisés en systèmes ont toujours une signification qui, naturellement, diffère selon les cultures envisagées. « Plus précisément, la raison de la différence n'est pas dans leur nature linguistique, mais dans la manière dont chaque culture découpe le réel et dans les limites variables qu'elle assigne, en fonction des problèmes qu'elle pose, [...] à l'entreprise de classification » (*ibid.* : 283). Ainsi, dans chaque culture, les noms propres constituent un système qui fournit des indications précieuses sur la façon dont les groupes sociaux agencent le réel.

A travers les écrits de C. Lévi-Strauss transparaissent bien la multiplicité fonctionnelle, la complexité et l'ambiguïté des noms personnels en tant que classe linguistique et sociologique. Ces caractéristiques particulières expliquent sans

doute le peu d'empressement des historiens, des sociologues ou des ethnologues de l'Europe, à les étudier.

A dresser un bilan des travaux parus en la matière, pour ces régions et dans ces champs disciplinaires, force est de constater qu'il n'existe aucune étude d'ensemble sur le nom propre qui englobe à la fois les noms de personne, d'animaux, de plantes ou de lieux. Aussi est-il aujourd'hui impossible, comme le souligne C. Lévi-Strauss, de saisir l'ensemble des corrélations que ces cultures ont élaborées pour découper, disjoindre ou conjoindre la nature et la société. Jusqu'à présent, les recherches menées ne portent que sur un aspect du nom propre — soit anthroponymique, soit toponymique — et, même pour ce qui est du nom de personne qui nous intéresse ici, la plupart des travaux ne s'attachent qu'à une de ces composantes, délaissant les autres. Or nous savons que chaque individu est nanti d'une série d'appellations qui accompagne le déroulement de son existence, jalonne sa biographie. Chacune de ces appellations obéit à des règles particulières d'allocation ou de transmission ; chacune, de ce fait, parle un langage singulier. Il apparaît indispensable, si l'on souhaite cerner la signification, le rôle classificatoire et la fonction d'identification du nom de personne, de les répertorier et de les analyser toutes.

A la naissance, le nouveau-né reçoit un nom de famille. Il s'agit le plus souvent d'un patronyme pour autant qu'il se transmet de père en fils et en fille, ou de père de mère à l'enfant en cas d'illégitimité, encore que dans cette dernière éventualité il se peut que le prénom de la mère soit donné comme nom de famille à l'enfant (Vernier 1980 ; Nédelec 1971) : on a alors affaire à un matronyme. C. Lévi-Strauss (1979), à propos de la formation des noms dans les lignées aristocratiques du Moyen Age européen, constate que le matronyme signale en quelque sorte l'événement historique et familial (absence d'héritier mâle, passation de la couronne par les femmes) qui survient dans une lignée, le patronyme demeurant, quant à lui, l'indicateur de ce qui ne change pas au long d'une descendance. On repère ce même trait, actuellement, dans certaines sociétés modernes et pour des groupes nullement aristocratiques. Une telle constatation s'impose d'ailleurs à propos du surnom héréditaire : c'est le surnom donné au père fondateur d'une lignée qui est transmis à ses descendants ; pour qu'une femme transmette à ses enfants son surnom familial féminisé ou son propre sobriquet (*cf.* C. Severi, *infra*, pp. 105-117), il faut qu'elle soit héritière ou propriétaire. Le nom de famille manifeste bien l'accentuation patrilinéaire dont les systèmes de parenté européens à filiation bilatérale sont porteurs. Ce n'est qu'en cas d'errements graves ou, ce qui revient au même, dans des circonstances exceptionnelles qu'est interrompue, pour une génération, la règle patrilinéaire de transmission. La femme, dans nos sociétés, reste celle par qui le désordre ou le changement arrive : le matronyme en est le signe manifeste.

Quoi qu'il en soit, le nom de famille apparaît bien comme « un classificateur de lignée » (Lévi-Strauss 1962 : 256) : il inscrit d'emblée l'enfant au sein d'une filiation. En France, l'enfant né de père et de mère inconnus ne reçoit pas de nom mais deux prénoms dont le dernier deviendra son nom de famille⁶.

Ces noms de famille ont, dans la plupart de nos sociétés, perdu leur signification première; on a oublié les circonstances de leur attribution, qui ont prévalu pour le porteur initial, au moment où ce nom est devenu héréditaire. Toutefois, il n'en est pas toujours ainsi. En Grèce, à Karpathos, B. Vernier (1977) rapporte que la société est dominée par les paysans riches qui tous portent des patronymes indiquant une fonction prestigieuse dans la hiérarchie ecclésiastique. La classe moyenne est lotie de noms neutres, issus de prénoms masculins. Enfin, les plus pauvres et les bergers, qui constituent une catégorie à part, se reconnaissent à des noms péjoratifs formés à partir de sobriquets grotesques ou de surnoms infamants. Ici, le nom de famille confère d'emblée à son porteur, du fait de sa signification originelle, un statut social, une position au sein d'une hiérarchie locale. Le nom est donc bien un classificateur social. Mais ailleurs, là où le nom a perdu son sens étymologique, il peut en avoir acquis un ou plusieurs autres qui le font apparaître, tout naturellement, comme un outil de classement. Ainsi, en France, il est courant d'attribuer une origine géographique à quelqu'un, simplement à partir de la consonance de son nom; de la même manière, on suppose une appartenance à la bourgeoisie de vieille souche à qui est nanti d'un patronyme composé; et jadis, en certaines provinces françaises, on soupçonnait d'origine bâtarde tout porteur d'un matronyme⁷. Le nom de famille concourt à classer l'individu dans des séries — géographique, sociale, parentale — dont les connotations se révèlent, selon les époques et les groupes sociaux, positives ou négatives (Nikonov 1971). Il n'est pas indifférent d'être, de par son nom, repéré comme « étranger » ou, au contraire, associé au plus grand nombre; de même, porter un nom prestigieux, véritable patrimoine symbolique dont on doit se rendre digne et qu'on dit « à défendre », influe sans doute sur la destinée du porteur. En fait, le nom de famille sert

6. En France, la législation en matière de noms et de prénoms est régie par une *Instruction générale relative à l'état civil*: les articles 223-225 concernant le choix des prénoms ont fait l'objet d'une modification en 1966 (cf. *Journal officiel* du 3 mai 1966 : 3523-3524). Cf. article 57 du *Code civil*.

7. Y. NÉDELEC (1971) rappelle que l'administration aura beaucoup de mal à faire disparaître cet usage en Haute-Normandie, comme en témoignent trois circulaires préfectorales adressées aux maires en date du 7 août 1852 : « Dans certaines communes, les enfants naturels non reconnus reçoivent le prénom ou l'un des prénoms de leur mère pour le nom de famille transmissible à leurs descendants. Il en résulte nécessairement une foule d'inconvénients. En effet, donner à un petit garçon, pour le nom de la famille dont il doit être le chef, un prénom tel qu'*Adélaïde*, *Octavie*, *Virginie*, ou tout autre de ce genre, c'est agir de manière à rappeler toujours son origine malheureuse, à lui susciter des difficultés avec les autres enfants, à nuire à son établissement, et à faire regretter par lui et par ses descendants le choix du nom dont ils ont à souffrir » (8 septembre 1853..., 22 juillet 1854..., nouvelles injonctions).

à la fois à distinguer et à assimiler. A partir des anthroponymes, chaque société répartit ses membres au sein d'une hiérarchie qui lui est propre, et le nom apparaît alors comme un outil mnémotechnique dont la fonction est, entre autres, de définir les différents champs de référence de la société en question : champ parental, champ social, champ symbolique... (Zonabend 1979). L'individu est en quelque sorte situé, de par son nom, au carrefour de ces champs de force.

Le prénom est attribué au nouveau-né par ses parents ou ses parrains. Cette allocation ne se fait pas au hasard et le donateur, quel qu'il soit, délivre un message d'ordre familial et/ou social. En effet, le donateur peut puiser le prénom parmi ceux portés par les membres des lignées paternelle ou maternelle dont l'enfant est issu. Il est d'usage relativement courant, en France tout au moins, que l'aîné des garçons se voie attribuer le prénom du grand-père paternel, l'aînée des filles celui de la grand-mère maternelle, le cadet et la cadette recevant respectivement les prénoms du grand-père maternel et de la grand-mère paternelle ; quant aux autres membres de la fratrie, ils portent les prénoms de collatéraux choisis tour à tour dans l'une ou l'autre lignée (Bromberger 1976 ; Bouteiller 1970 ; Fox 1978 ; Zonabend 1979). Mais il existe bien d'autres normes de transmission : les aînés — fille et garçon — d'une fratrie reçoivent les prénoms de leurs mère et père (Pitt-Rivers 1977) ; le parrain ou la marraine — choisis dans la parenté — transmettent leurs propres prénoms à leurs filleul(e)s (Zonabend 1978). Quelle que soit la pratique adoptée, l'attribution de ces prénoms familiaux obéit à des règles strictes qui mettent en lumière un certain nombre de traits de notre réalité sociale. C'est ainsi que, choisi alternativement dans l'une et l'autre lignée, le prénom, pris au niveau de l'ensemble des membres d'une fratrie, permet de récupérer la bilatéralité caractéristique des systèmes de parenté européens et d'atténuer l'accentuation patrilinéaire du nom de famille qui identifie l'individu à une seule lignée.

Si l'on s'attache maintenant à l'individu, le prénom fonctionne alors comme un véritable marqueur familial. Perpétués de génération en génération, à l'intérieur des mêmes lignées, un ou deux prénoms constituent pour certaines familles un emblème d'appartenance, un blason de reconnaissance. Porter tel prénom, c'est être d'emblée inséré au sein de la communauté familiale : la dénomination est d'abord un rite d'agrégation (Van Gennep 1909). Ces prénoms signifient aussi une position au sein d'une généalogie : on repère grâce à eux les grands-pères et les petits-fils, on distingue les aînés des cadets (Bromberger 1976). Ainsi, en Irlande (Fox 1978), les habitants de l'île de Tory sont désignés par une chaîne de prénoms, tous familiaux, dont la combinatoire suffit à situer chacun dans son réseau généalogique et sa génération. La liaison entre dénominations anthroponymiques et appellations de parenté est ici clairement signifiée : les unes et les autres constituent des systèmes homologues. Enfin, à ces positions généalo-

giques peuvent être associés des avoirs ou des savoirs, symboliques ou matériels, dont le nouveau prénommé va être automatiquement mis en possession. En France, de nombreux usages populaires associent l'aïeul et le petit-fils censés agir ensemble en maintes circonstances (Van Gennep 1909 ; Bouteiller 1970). Donner à un nouveau-né le prénom d'un parent, ce n'est pas seulement accomplir un acte de piété filiale, c'est prédestiner l'enfant à perpétuer son aïeul éponyme et, au delà, prolonger une lignée. Toujours en France, dans ces sociétés « à maison » où la transmission des biens est encore régie par des coutumes préciputaires, on constate que le possesseur du patrimoine foncier, chef de la « maison », transmet de façon quasi systématique son prénom au futur et unique héritier (Fine 1980 ; Denis 1980). Ce prénom a alors pour fonction essentielle de désigner aux autres membres de la fratrie, exclus de l'héritage, et à la communauté tout entière, le futur chef de la lignée. De même, à Karpathos (Vernier 1980), où les lignées masculines et féminines restent détentrices de leurs biens, seuls héritent les aînés de lignées porteurs du prénom du grand-père paternel et de la grand-mère maternelle, eux-mêmes aînés de lignées. Lorsqu'un couple d'aînés n'a pas d'enfant, les cadets se livrent alors à une concurrence effrénée pour reprendre à leur compte les prénoms de ces grands-parents aînés, afin d'assurer à leurs propres enfants l'héritage de la lignée en déshérence. Le port d'un prénom devient ici un enjeu politique. Toutefois, dans l'un et l'autre exemples, le prénom marque le lien avec le sol, avec la « maison », lieu de résidence de la lignée, il s'affirme comme un véritable « nom de terre ».

Dans le prénom familial s'inscrit donc une double référence : à la filiation et à la résidence, les deux lignes de force autour desquelles se sont organisées la plupart des sociétés européennes. Il reprend là quelques-unes des significations fondamentales — bilatéralité, filiation, lien au sol — dont jadis, lorsque le nom héréditaire n'existait pas, la dénomination des personnes était porteuse (Lévi-Strauss 1979 : 183). Remarquons toutefois que si ce prénom familial classe et signifie, il assimile mais ne singularise pas.

Il est rare néanmoins de n'avoir qu'un prénom. Dans nos sociétés modernes, seuls les prénoms secondaires sont puisés dans le stock familial, le premier étant laissé au libre choix des parents (Maître 1964 ; Zonabend 1979). Ce choix s'exerce, en France du moins, dans un stock à peu près fini et stable, et cette dernière caractéristique, associée à d'autres⁸, fait du prénom un matériau extrêmement sensible et fécond pour étudier certains phénomènes sociaux.

C'est ainsi que J. Maître (1964) exploite, pour saisir les manifestations de la mode en France, les flux de circulation des prénoms selon les groupes sociaux et les époques. W. Zelinsky (1970) cherche de son côté à mesurer, toujours à partir

8. Rappelons que le prénom est « un bien *gratuit* dont la consommation est *obligatoire* » (BESNARD 1979). De plus, toujours inscrit dans les actes d'état civil, il permet de ce fait une étude aisément quantifiable.

des prénoms, les variations culturelles survenues dans l'Est des États-Unis, où il constate qu'en deux siècles la quantité de prénoms utilisés est passée de quelques centaines à plus de trois mille, mais que pour cette période les mêmes prénoms restent les plus usités. D. S. Smith (1977), dans une perspective et avec un matériel semblables, s'attache aux changements apparus dans la composition du groupe familial, entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, dans une petite ville des États-Unis : si, en deux siècles, on est passé d'une organisation parentale élargie à la famille nucléaire, les formes de nomination des enfants indiquent toujours un fort attachement à la parenté ; l'auteur en déduit que les processus d'individualisation de la famille sont loin d'être achevés (*cf.* aussi les travaux de Rossi 1965 ; Tavuchis 1971).

Dès 1941, L. Febvre suggérait un autre type de recherche quantitative : répertorier les prénoms mentionnés dans les inventaires après décès. Ces listes constituent « de véritables conservatoires de souvenirs » (Febvre 1941 : 47) et permettent de mesurer l'influence des ordres religieux, de certaines dévotions, ou de témoigner de « fidélités » monarchiques ou régionales. Aujourd'hui, nombre d'historiens ont recours aux prénoms pour dessiner le profil culturel de groupes sociaux (*cf.*, par exemple, Febvre 1970 ; Petitfrère 1979 : 201 *sq.*, 1110 *sq.*) ou mesurer l'impact des institutions, des événements locaux ou nationaux dans la vie régionale (Dupâquier [1981]). Dans ce même courant d'analyse se situent des études qui visent à caractériser des catégories d'individus — enfants trouvés, enfants illégitimes — à travers leur forme de prénomination (Corsini 1980).

Au delà de ces analyses d'ordre quantitatif, le prénom se prête à des réflexions d'ordre qualitatif. Chaque prénom, en effet, possède une coloration psychique singulière. Il évoque pour le donateur des réminiscences culturelles ou personnelles qui, souvent, n'ont plus rien à voir avec les significations originelles. « Qui pense encore à une fleur ou à une perle devant une femme nommée Rose ou Marguerite, ou bien à la noirceur du Maure, à la Renaissance ou au chiffre huit, devant un Maurice, un René ou un Octave ? » (Lévi-Strauss 1973 : 329.) Il y a loin, souvent, entre la référence originelle, théologique ou séculière, et le sens vécu qui ressort de l'usage populaire. Or on ne sait rien sur « cette usure sémantique » (*ibid.*) des prénoms, et de même on ignore tout de leur nouveau symbolisme.

Quelques études font allusion aux motifs allégués pour le choix d'un prénom (Maître 1964 ; Zonabend 1979), mais aucune ne s'attache à déceler ces étymologies populaires ou ces allégories personnelles qui seules permettraient de saisir les causes profondes qui ont motivé les donateurs dans le choix de tel ou tel prénom. A quel modèle se sont-ils référés ? Quel message ont-ils voulu transmettre au nouveau nommé, à quel destin souhaitaient-ils le vouer ? (Léon 1976 ; Maître 1967.) A un prénom est, pour chacun, associée une histoire, une remémoration singulière, et il peut y avoir coalescence entre un nom et son porteur. Ce n'est pas sans raison que des parents choisissent pour leur enfant un nom sexuellement ambigu,

qu'ils donnent à nouveau le prénom d'une sœur ou d'un frère prématurément disparu(e) ou de toute autre personne décédée⁹, ou encore qu'ils nomment identiquement tous les membres de même sexe d'une fratrie¹⁰.

Ainsi, que le prénom soit puisé dans un stock familial — et de la sorte il ne singularise en rien — ou qu'il soit octroyé librement, il n'identifie guère, tout au moins du point de vue de la société : une pluralité d'individus porte le même prénom. Partagent-ils pour autant une essence commune, forment-ils une espèce identique ? Jadis, souvenons-nous, le port d'un même prénom créait entre homonymes une quasi-parenté et, en certaines régions, ils constituaient des groupes de fraternité, de solidarité (Stahl 1977 ; Pitt-Rivers 1977). Aujourd'hui encore ne croit-on pas à l'identité partagée, au destin commun de ceux qui ont reçu le même nom ? N'admet-on pas que ces noms qualifient leur porteur et déterminent son destin ? La preuve en est fournie par l'abondante littérature qui fleurit dans nos sociétés modernes et promet, par la révélation du sens de notre prénom, d'influer sur notre existence (citons, au hasard, Vinel 1971 ; Rignac 1980). S'il est impuissant à nous différencier, le prénom apparaît néanmoins comme une composante essentielle de la personne, et donc de son identité. Autrefois — et encore de nos jours — le prénom faisait l'objet de croyances qui révèlent cette union étroite du nom et de son titulaire. Ainsi l'interdiction de prononcer le nom d'un mort de peur de susciter son retour parmi les vivants (Van Gennepe 1909) ; le secret sur le choix du nom d'un enfant avant sa naissance pour ne pas lui porter ombrage ; l'usage qui consistait à rebaptiser un enfant qui avait du mal à vivre : en changeant son nom on espérait tromper les puissances maléfiques qui le menaçaient (Stahl 1977) ; de même, ces pratiques magiques qui, pour être efficaces, devaient être accomplies en prononçant le nom des protagonistes de façon à avoir prise sur les personnes. Enfin, comment interpréter, si on refuse cette perspective, la coutume, si répandue autrefois, qui consistait à multiplier les prénoms d'une personne au cours de son existence (Berthet 1949 ; Zonabend 1979). A la naissance, au baptême, lors de la confirmation, puis au mariage, enfin à l'âge mûr, l'individu recevait un nouveau nom, donné par un allocataire différent, sans pour autant que les autres dénominations cessent d'être utilisées ou soient oubliées. Tout se passait comme si à tout changement d'état correspondait une appellation, et la biographie de l'individu était en quelque sorte jalonnée de dénominations où le nouveau nom reçu venait s'ajouter aux précédents. Or, si l'on veut bien admettre que chaque appellation possède une signification psychologique qui traduit l'image que les donneurs se font du receveur, ces multiples prénoms ne faisaient que refléter les multiples facettes de la personnalité des uns et des autres.

9. Reprendre pour nommer un enfant le nom d'une personne décédée appartenant à son proche entourage, c'est créer entre les deux familles — celle du nouveau nommé et celle du défunt — une para-parenté (LACROIX 1980 : 127).

10. Ce fut le cas en France jusque vers la fin du XVIII^e siècle.

Ici, l'éclatement de la dénomination concourt à mieux cerner la personne, et la prolifération des noms correspond à une attention soutenue, à une observation particulièrement fine de ceux qui donnent un prénom. Mais, au delà, ces changements ne font que refléter les positions d'un individu dans sa constellation sociale. Tout comme les appellations de parenté ou les dénominations statutaires varient selon le locuteur, la circonstance, la situation, la variabilité des prénoms renvoie aux différentes positions de la personne au sein de son groupe, et son identité est faite, entre autres, de la somme de tous ces points de référence. D'ailleurs, dans d'autres cultures, traditionnelles ou modernes, ne change-t-on pas de nom quand on change d'état ? Ici, c'est l'entrée dans une nouvelle phase de la vie, marquée par des cérémonies initiatiques, qui s'accompagne de l'attribution d'un nouveau nom ; là, c'est le franchissement de certaines étapes sociales qui impliquent le port d'un autre nom : le pape, lors de son élection, l'écrivain, l'artiste dans l'exercice de leur fonction, le militant dans la clandestinité, acquièrent d'autres dénominations, censées à la fois marquer le passage d'un état à un autre et signifier, par le sens supposé de ce nom, cet état nouveau. L'homme ne reste pas le même au long de son existence, et à chaque changement un nouveau prénom vient marquer sa nouvelle identité.

En réalité, le prénom, comme les autres appellations dont est nanti l'individu, ne prend toute sa signification que si on lui restitue son contexte. C. Lévi-Strauss (1958) voit dans les mythes le contexte dans lequel un nom prend son sens. Dans nos sociétés, des pratiques, des croyances, des récits qui, certes, varient dans l'espace et dans le temps, constituent le contexte grâce auquel on peut restituer une signification aux noms de personne. Encore faudrait-il s'attacher à les recueillir.

Ces quelques notations font percevoir toute la richesse que recèle le prénom. A la fois terme classificatoire, signe distinctif d'une position parentale ou sociale, symbole d'une identité psychologique, « les prénoms constituent un matériel objectif qui se prête à des usages multiples et ce n'est pas s'aventurer beaucoup que d'imaginer que les historiens [des sciences humaines] s'étonneront qu'un tel matériel ait été si peu exploité » (Besnard 1979 : 347).

Autre élément de l'appellation, le surnom ou le sobriquet, ou tout autre terme dont on ne connaît pas le ou les donateurs. Empruntés la plupart du temps à un stock non fini de termes, ils échappent à toute contrainte légale ou à une quelconque censure sociale et sont laissés à la libre création du groupe dont ils vont soutenir la mémoire collective. Évocateurs de traits physiques, moraux ou d'événements singuliers qui ont marqué la vie de leur porteur, leur énonciation déclenche un véritable processus de remémoration (Dorian 1970 ; Zonabend 1978) qui permet de cerner avec une acuité et une vivacité accrues les personnes et les familles. Les surnoms servent donc à identifier, voire à authentifier, les individus

ou les groupes ; dans le même temps, ils constituent un véritable langage, propre à chaque société, qui renseigne sur les formes de sensibilité et les valeurs du groupe (Pitt-Rivers 1961).

Outre ces aspects de signification et d'identification, le surnom présente des traits de classification. Généralement, ces dénominations ne sont intelligibles et connues que par les seuls membres d'une parentèle, d'une classe d'âge ou d'un groupe professionnel, par les seuls habitants d'une communauté villageoise. Elles établissent alors une différence entre « soi » et « les autres », entre « le groupe » et « l'étranger ». Elles délimitent un espace relationnel (Bromberger 1976 ; Zonabend 1979).

Ces surnoms peuvent être propres à la personne et disparaître avec elle ou perdurer et être transmis à ses descendants (Fox 1963 ; Barret 1978). En cas d'hérédité, les règles qui régissent la transmission — dans la mesure où elles sont connues — semblent être les mêmes que celles qui prévalent pour la transmission des biens fonciers ou de la maison patrimoniale. Quand ni la terre ni la maison ne sont partagées, l'héritier unique se trouve nanti du surnom (Bromberger 1976) ; lorsque la propriété fait l'objet d'un partage égal entre les membres de la fratrie, tous les enfants en sont pourvus (Liautard [1981]). Dans le premier cas le surnom constitue le signe d'une hiérarchie sociale, dans le second il apparaît comme un marqueur endogamique pour autant qu'il répartit les familles entre épousables et non épousables : entre porteurs d'un même surnom on ne se marie pas (*ibid.*). Le surnom sert ici de support à la prohibition de l'inceste. Mais dans les deux cas, c'est le lien avec la terre et, au delà, avec la résidence qui s'inscrit dans ce surnom héréditaire — connotation que nous avons déjà vu exprimée dans le prénom familial. Toutefois le surnom, non soumis à des règles administratives rigides, se prête à des manipulations significatives. C'est ainsi qu'une femme peut transmettre son surnom à son mari qui vient résider « en gendre » dans la maison de son beau-père (Bonnain [1981]). Ce surnom transmis du père au gendre exprime donc la continuité résidentielle, mais, de plus, il masque la discontinuité lignagère. Ni le patronyme ni le prénom ne peuvent jouer ce rôle.

Filiation, résidence, bilatéralité, accentuation patrilinéaire : toutes ces notions, chaque dénomination les exprime à sa manière, sans qu'il y ait jamais redondance, mais plutôt complémentarité. Dans les noms s'inscrivent les multiples facettes de la réalité sociale.

Il en va de même de l'identité de la personne : aucune dénomination ne semble la cerner entièrement ni la désigner singulièrement. En fait, toutes concourent à l'exprimer et seront, selon les circonstances ou le locuteur, utilisées pour l'appeler ou le désigner¹¹. L'identité de la personne est faite de la somme de tous ses noms.

11. Pour compléter ce panorama sur le rôle et la signification des différentes dénominations qui constituent le nom propre, nous devrions inclure l'analyse des circonstances

Dans nos sociétés dites modernes, non moins que dans les sociétés dites archaïques, les anthroponymes ne sont jamais des termes conventionnels, interchangeables ou vides de sens. Ils rangent les personnes dans un système qui est en liaison directe avec d'autres systèmes de classification propres à la société en question, ou avec d'autres traits de la réalité sociale. Ils transmettent, du fait de leurs formes d'attribution, un message qu'il faut, selon les époques et les cultures, décoder. Enfin, ils ont une fonction d'identification : priver quelqu'un de son nom, le réduire à un matricule, c'est le rejeter dans le néant, hors de la communauté des hommes qui tous et partout portent un nom.

dans lesquelles celles-ci sont utilisées et les codes linguistique et gestuel qui accompagnent leur énonciation (cf. par ex., sur ces aspects : LÉON 1973, 1976 ; ALVAREZ-PEREYRE 1979 ; ZONABEND 1979). De la même manière, pour nuancer avec plus de finesse la valeur sociale ou personnelle qui est liée à ces différentes appellations, il est nécessaire de s'attacher aux formes écrites. Il n'est pas sans signification, croyons-nous, qu'autrefois les états nominatifs étaient établis d'après l'ordre alphabétique du prénom. Selon les régions, ce n'est que vers le XVII^e ou le XVIII^e siècle qu'on est passé à l'ordre alphabétique du patronyme. De même, la forme et la composition de la signature individuelle est, de ce point de vue, significative (NAHOUM 1977).

OUVRAGES CONSULTÉS

Annales de démographie historique : Techniques et méthodes. Actes du Colloque de Florence, 1972 1-3 octobre 1971. Paris-La Haye, Mouton/Société de Démographie historique en collab. avec le Dipartimento statistico-matemático de l'Université de Florence.

ALVAREZ-PEREYRE, F.

1979 « Termes d'adresse et espaces sociaux en province du Maine (approche ethno-linguistique) », in F. ALVAREZ-PEREYRE, ed., *Aspects de l'espace en Europe*. Paris, SELAF (« Langues et Civilisations à Tradition orale » 33) : 105-128.

AZEVÊDO, E. S.

1980 « The Anthropological and Cultural Meaning of Family Names in Bahia, Brazil », *Current Anthropology* 21 (3) : 360-363.

BARRETT, R. A.

1978 « Village Modernization and Changing Nicknaming Practices in Northern Spain », *Journal of Anthropological Research* 34 (1) : 92-108.

BENVENISTE, E.

1974 *Problèmes de linguistique générale*. Paris, Gallimard, II (« Bibliothèque des Sciences humaines »).

BERTHET, J.

- 1949 « Autour des noms de personnes. Noms réels et noms d'état civil », *Annales. ESC* I : 78-81.

BESNARD, P.

- 1979 « Pour une Étude empirique du phénomène de mode dans la consommation des biens symboliques : le cas des prénoms », *Archives européennes de Sociologie* XX (2) : 343-351.

BONNAIN, Rolande

- [1981] « Les Noms de maison dans les Baronniees », in I. CHIVA & J. GOY, eds., *Les Baronniees des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanence et changements*, II (sous presse).

BOUTEILLER, M.

- 1970 « Tradition folklorique et 'parentés parallèles'. Le couple parrain-marraine et ses implications dans les lignées familiales », in J. POUILLON & P. MARANDA, eds., *Échanges et communications. Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss pour son 60^e anniversaire*. Paris-La Haye, Mouton.

BROMBERGER, C.

- 1976 « Choix, dation et utilisation des noms propres dans une commune de l'Hérault : Bouzigues », *Le Monde alpin et rhodanien* 1-2 : 133-151.

COMPAGNON, A.

- 1980 *Nous, Michel de Montaigne*. Paris, Le Seuil.

CORSINI, C. A.

- 1980 « Prénom et classe sociale : les enfants trouvés ». Communication présentée au *Colloque sur les prénoms, 29 novembre 1980*. Paris, Société de Démographie historique.

COUTURIER, M.

- 1969 *Recherches sur les structures sociales de Chateaudun, 1525-1789*. Paris, SEVPEN/EPHE, VI^e section, Centre de Recherches historiques (« Démographie et Sociétés » 10).

DAUZAT, A.

- 1951 *Dictionnaire étymologique des noms de familles et prénoms de France*. Paris, Larousse.
- 1977 *Les Noms de famille de France. Traité d'anthroponymie française*. 3^e éd., Paris, Librairie Guénégaud.

DENIS, M.-N.

- 1980 « Usage des prénoms dans l'Alsace rurale aux 18^e et 19^e siècles ». Communication présentée au *Colloque sur les prénoms, 29 novembre 1980*. Paris, Société de Démographie historique.

DORIAN, N.

- 1970 « A Substitute Name System in the Scottish Highlands », *American Anthropologist* 72 (2).

DUPÂQUIER, J.

- [1981] « L'Attribution des prénoms dans le Vexin français, 1540-1900 », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin français* (à paraître).

FEBVRE, L.

- 1941 « Ce qu'on peut trouver dans une série d'inventaires mobiliers », *Annales d'Histoire sociale* 3 (1-2) : 41-53.
 1970 *Philippe II et la Franche-Comté : étude d'histoire politique et sociale*. Paris, Flammarion (« Sciences de l'Histoire » 24).

FINE, Agnès

- 1980 « Transmission des prénoms et parenté en Pays de Sault, 1740-1940 ». Communication présentée au *Colloque sur les prénoms, 29 novembre 1980*. Paris, Société de Démographie historique.

FOX, R.

- 1963 « Structure of Personal Names on Tory Island », *Man* 63 (192).
 1978 *The Tory Islanders. A People of the Celtic Fringe*. Cambridge-New York, Cambridge University Press.

HENRY, L., ed.

- s.d. *Noms et prénoms. Aperçu sur la dénomination des personnes dans divers pays*. Dolhain, Ordina.

JAKOBI, L., P. FERNET & A. JACQUARD

- 1976 « Transmission des noms et reconstitution des généalogies. Influence de coutumes en Béarn », *Biométrie humaine* XI : 69-79.

JAKOBSON, R.

- 1971 « Shifters, Verbal Categories, and the Russian Verb », in *Selected Writings. II : Words and Language*. The Hague-Paris, Mouton : 130-147.

LACHIVER, M.

- 1969 *La Population de Meulan du XVII^e au XIX^e siècle. Étude de démographie historique*. Paris, SEVPEN/EPHE, VI^e section, Centre de Recherches historiques (« Démographie et Sociétés » 13).

LACROIX, J.-C.

- 1980 *Éléments d'ethnographie du Faucigny*. Université Paris X-Nanterre, mémoire de maîtrise, ronéo.

LASKER, G.

- 1980 « Surnames in the Study of Human Biology », *American Anthropologist* 82 (3).

LEBEL, P.

- 1968 *Les Noms de personnes*. Paris, PUF (« Que sais-je ? »).

LÉON, M.

- 1973 « Le Système de salutations en milieu intra-familial rural dans la région de Chinon », *Ethnologie française* III (3-4) : 329-346.
 1976 « Of Names and First Names in a Small Rural Community : Linguistic and Sociological Approaches », *Semiotica* 17 (3) : 211-231.

LE ROY LADURIE, E.

- 1966 *Les Paysans de Languedoc*. Paris-La Haye, Mouton, 2 vol. (« Civilisations et Sociétés » 42).

LÉVI-STRAUSS, C.

- 1958 « Magie et religion », in C. L.-S., *Anthropologie structurale*. Paris, Plon.
 1962 *La Pensée sauvage*. Paris, Plon.
 1973 « Religion, langue et histoire : à propos d'un texte inédit de Ferdinand de Saussure », in *Méthodologie de l'histoire et des sciences humaines. Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*. Toulouse, Privat, II : 325-333.
 1979 *La Voie des masques, édition revue, augmentée, et rallongée de Trois Excursions*. Paris, Plon, chap. II : « L'organisation sociale des Kwakiutl ».

LIAUTARD, B.

- [1981] « A Propos des surnoms de lignée dans les villages de montagne des Alpes du Sud ». Communication présentée aux Journées de la Société d'Ethnologie française, Limoges, octobre 1979 (à paraître).

MAC KINLEY, R.A.

- 1969 *Norfolk Surnames in the Sixteenth Century*. Leicester, Leicester University Press (« Department of English Local History Occasional Papers » II, 2).

MAÎTRE, J.

- 1964 « Les Fréquences des prénoms de baptême en France. Rite de dénomination et linguistique statistique », *L'Année sociologique* XV : 31-74.
 1967 « Problèmes épistémologiques posés par une sociologie du baptême », *Épistémologie sociologique* 68 (1-5).

MARANDA, P.

- 1974 *French Kinship. Structure and History*. The Hague-Paris, Mouton.

MULON, M.

- 1972 *L'Onomastique française. Bibliographie des travaux publiés jusqu'en 1960*. Paris, La Documentation française.

NAHOUM, V.

- 1977 « En Champagne : signatures au mariage (xvii^e-xviii^e siècles) », in F. FURET & J. OZOUF, eds., *Live et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*. Paris, Éd. de Minuit, II (« Le Sens commun »).

NÉDELEC, Y.

- 1971 « Patronymes et noms de sieuries. Sur quelques usages de la Manche du xvi^e au xx^e siècle ». Communication présentée à la 37^e Semaine de Droit normand, Flers, 19 mai, 8 p. ronéo.

NIKONOV, V. A.

- 1971 « The Personal Name as a Social Symbol », *Soviet Anthropology and Archeology* X (2).

PETITFRÈRE, C.

- 1979 *Bleus et blancs d'Anjou*. Lille, Presses universitaires de Lille.

PITT-RIVERS, J.

1961 *The People of the Sierra*. Chicago, Chicago University Press, chap. XI : « Nicknames and the Vito » : 160-177.

1977 « Spiritual Kinship in Andalusia », in *The Fate of Shechem or The Politics of Sex. Essays in the Anthropology of the Mediterranean*. Cambridge, Cambridge University Press (« Cambridge Studies in Social Anthropology » 19) : 48-70.

RIGNAC, J.

1980 *Votre Chance par votre prénom*. Paris, Éd. RTL.

ROSSI, A. S.

1965 « Naming Children in Middle-Class Families », *American Sociological Review* 30 : 499-513.

SMITH, D. S.

1977 « Child-naming Patterns and Family Structure Change : Hingham, Massachusetts 1640-1880 », Chicago, 27 p. ronéo. (« The Newberry Papers in Family and Community History »).

STAHL, P.-H.

1977 « Soi-même et les autres. Quelques exemples balkaniques », in *L'Identité. Séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss, professeur au Collège de France, 1974-1975*. Paris, Grasset (« Figures »).

TAVUCHIS, N.

1971 « Naming Patterns and Kinship among Greeks », *Ethnos* 36 : 152-162.

TOUBERT, P.

1973 *Les Structures du latium médiéval (IX^e-XII^e siècles)*. Rome, École française de Rome.

VAN GENNEP, A.

1909 *Les Rites de passage*. Paris, Noury.

VERNIER, B.

1977 « Émigration et dérèglement du marché matrimonial », *Actes de la Recherche en Sciences sociales* 15 : 32-58.

1980 « La Circulation des biens, de la main-d'œuvre et des prénoms à Karpathos : du bon usage des parents et de la parenté », *Actes de la Recherche en Sciences sociales* 31 : 63-87.

VINEL, A.

1971 *Le Livre des prénoms selon le nouveau calendrier*. Paris, Albin Michel.

ZABEEH, F.

1968 *What is in a Name ? An Inquiry into the Semantics and Pragmatics of Proper Names*. The Hague, Martinus Nijhoff.

ZELINSKY, W.

1970 « Cultural Variation in Personal Name Patterns in the Eastern United States », *Annals of the Association of American Geographers* 60 (4) : 743-769.

ZONABEND, F.

1978 « La Parenté baptismale à Minot (Côte-d'Or) », *Annales. ESC* 33 (3).

1979 « Jeux de noms. Les noms de personnes à Minot », *Études rurales* 74 : 51-85.

Résumé

Françoise ZONABEND, *Le Nom de personne*. — Les noms personnels sont de plusieurs ordres — nom de famille, prénom, surnom —, chaque catégorie constituant une sous-classe à l'intérieur de la classe des noms et formant autour de chaque individu une véritable constellation de termes qui ont leur spécificité propre. Chaque appellation obéit en effet à des règles particulières d'allocation et de transmission, chacune de ce fait parle un langage singulier. Or si l'on souhaite cerner la signification, le rôle classificatoire et la fonction d'identification du nom de personne, il apparaît indispensable de répertorier et d'analyser toutes ces appellations. C'est ce à quoi on s'attache ici, à travers le bilan des recherches anthroponymiques, tant sociologiques qu'historiques ou ethnologiques, menées en Europe.

Abstract

Françoise ZONABEND, *The Personal Name*. — There are several kinds of personal names—surname, first name, nickname. Each category forms a subclass of the name-class and frames for each person a true constellation of terms having their own denotation. Each denomination is regulated by special rules of allocation and transmittal, each reflecting a specific language. In order to define the meaning, classificatory role and identification function of personal names, it seems indispensable to proceed to the repertory and analysis of those appellations. And this is precisely what the article aims at, through a survey of anthroponymic researches in Europe, in the sociological as well as historical and ethnological fields.